

Paris, le 18/07/2024,

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) « **EPSENS OBLIGATIONS MULTI STRAT** », nourricier du Fonds Commun de Placement (FCP) « SIENNA OBLIGATIONS MULTISTRATEGIES » (Part « ES »), gérés par Sienna Gestion.

A ce titre, nous vous informons des modifications suivantes apportées au fonds maître « SIENNA OBLIGATIONS MULTISTRATEGIES », impactant votre FCPE :

• **Evolution du tableau des frais du fonds maître :**

- La rubrique « Frais administratifs externes à la société de gestion » du tableau des frais est nouvellement dénommée « **Frais de fonctionnement et autres services** ». Ces frais comprennent notamment les frais dépositaire, de gestion administrative et comptable, du commissaire aux comptes, etc...
Cela n'a aucune incidence sur les frais prélevés.
- Les frais de gestion indirects à 0,10 % TTC maximum l'an évoluent à « **Non significatifs** » compte tenu de l'investissement en parts ou actions d'OPC limité à 10 % de l'actif net.

• **Evolution de la part « ES » (ISIN : FR0013426400) du fonds maître :**

La part « ES » (ISIN : FR0013426400) sera nouvellement dénommée part « **FS-C** ».

Les frais de gestion directs de cette part, actuellement fixés à 0,30 % maximum l'an, seront désormais portés à **0,70 %** maximum l'an de l'actif net.

Par ailleurs, nous vous informons également des autres modifications suivantes apportées à votre Fonds :

• **Modification des frais de gestion de votre Fonds :**

- Les frais de gestion directs de la part « A » du Fonds, actuellement fixés à 0,35 % maximum l'an de l'actif net, seront désormais abaissés à **0,05 %** maximum l'an de l'actif net. Ces frais sont à la charge du Fonds.
- Les frais indirects du Fonds représentent le total des frais directs et des frais indirects de la part FS-C du fonds maître. Ces frais seront portés de 0,40 % maximum l'an à **0,70 %** maximum l'an de l'actif net. Ils sont à la charge du Fonds.

Ces modifications ne nécessitent aucune démarche de votre part et seront effectives à compter du 30/08/2024 (à l'exception de l'évolution du tableau des frais du fonds maître, effective depuis le 29/05/2024), date de mise à jour du Document d'Informations Clés et du règlement de votre Fonds.

Cette mise à jour s'effectuera sans frais et n'aura aucune incidence sur la (les) date(s) de disponibilité de vos avoirs.

Pour chacun des Fonds présents dans le(s) Plan(s) Epargne Salariale de votre entreprise, nous vous invitons à prendre connaissance de sa documentation et notamment du DIC, disponibles auprès de **votre Teneur de compte**.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

Sienna Gestion

SIENNA GESTION

Membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € | RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 | Code APE : 6430Z | Siège social : 18 rue de Courcelles 75008 Paris | www.sienna-gestion.com